



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 2 avril 2024, à 19h00, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel, Lucie Marchand et Tania Ann Blanchette et messieurs les conseillers Luc Bélanger, Jacques Darche et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Gauthier.

Monsieur Manuel Bouthillette, directeur général, madame Sylvie Provost, adjointe à la direction générale, et madame Roxanne Veilleux, directrice des affaires juridiques et greffière, assistent également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1. Adoption de l'ordre du jour;

3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024

3.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024;

4. Avis de motion

4.1. Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement relatif à la constitution et la régie interne des comités consultatifs de la Ville de Richelieu;

5. Adoption de règlement

5.1. Règlement numéro 24-R-271 concernant la fermeture et l'entretien de fossés;

6. Législation et administration

6.1. Modification des heures d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville - fermeture pendant l'heure du dîner;

6.2. Politique de nommage des documents et dossiers administratifs de la Ville de Richelieu;

6.3. Proclamation du 17 mai comme étant la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;

6.4. Radiation de mauvaises créances auprès de la cour municipale de Chambly;

6.5. Demande de remboursement - 255, 11e Avenue, Richelieu;

6.6. Demande de remboursement - 2761, chemin des Patriotes;

6.7. Mandat d'observation de la Commission municipale du Québec - autorisation de lever le secret professionnel;

7. Finances

7.1. Approbation de la liste des déboursés du mois de mars 2024;

7.2. Dépôt du rapport des engagements daté du 26 mars 2024;

7.3. Demande de transfert budgétaire;

8. Ressources humaines

8.1. Dépôt du rapport de la direction générale sur les embauches;

8.2. Embauche de deux (2) auxiliaires au service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

8.3. Règlement du grief numéro 2023-01;

8.4. Embauche d'une conseillère aux ressources humaines;

9. Période de questions

10. Travaux publics

- 10.1. Appel d'offres sur invitation numéro TP2024-03 - Travaux d'application d'un revêtement acrylique sur la surface d'enrobés bitumineux des terrains de tennis de la Ville de Richelieu - octroi du contrat;

11. Urbanisme

- 11.1. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - demande de construction de 132 logements - lot numéro 1 811 748 - deuxième proposition;

12. Sécurité publique

13. Loisirs, culture et vie communautaire

- 13.1. Adhésion au programme *Ville amie des abeilles*;
- 13.2. Renouvellement d'accréditation d'organismes conformément à la *Politique de reconnaissance 2021* - deuxième volet;
- 13.3. Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le transport routier des marchandises (écocamionnage)*;

14. Communications

- 14.1. Point reporté;

15. Point(s) nouveau(x)

16. Remerciements

17. Période de questions

18. Levée de la séance

- 18.1. Levée de la séance;

1. MOMENT DE RÉFLEXION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-04-068

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec la modification suivante :

- Report à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal du point 14.1 : Appel d'offres sur invitation numéro CM2024-01 - Acquisition et installation d'écrans pour le panneau extérieur de la Ville de Richelieu - octroi du contrat.

Adoptée.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024

24-04-069

3.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024

Il est proposé par Jo-Ann Quérel appuyé par Jacques Darce et résolu unanimement que le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024.

Adoptée.

4. AVIS DE MOTION

24-04-070

4.1. AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA CONSTITUTION ET LA RÉGIE INTERNE DES COMITÉS CONSULTATIFS DE LA VILLE DE RICHELIEU

Avis est par les présentes donné par Luc Bélanger, conseiller, que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement relatif à la constitution et à la régie interne des comités consultatifs de la Ville de Richelieu.

Ce règlement aura pour objet de créer et de régir divers comités consultatifs au sein de la Ville.

Luc Bélanger dépose le projet de règlement.

5. ADOPTION DE RÈGLEMENT

24-04-071

5.1. RÈGLEMENT NUMÉRO 24-R-271 CONCERNANT LA FERMETURE ET L'ENTRETIEN DE FOSSÉS

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire adopter un règlement afin de régir et encadrer la canalisation des fossés;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion, avec présentation et dépôt du projet de règlement, a régulièrement été donné lors de la séance ordinaire du 4 mars 2024 par Bruno Gattuso, conseiller;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le *Règlement numéro 24-R-271 concernant la canalisation et l'entretien de fossé*.

Adoptée.

6. LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

24-04-072

6.1. MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX DE L'HÔTEL DE VILLE - FERMETURE PENDANT L'HEURE DU DÎNER

CONSIDÉRANT l'évaluation de l'achalandage aux bureaux de l'hôtel de ville pendant l'heure du midi;

CONSIDÉRANT que la fermeture des bureaux de l'hôtel de ville pendant l'heure du dîner n'aura pas, ou très peu, d'impact sur la qualité des services offerts aux citoyens;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la fermeture des bureaux de l'hôtel de ville du lundi au jeudi, de 12h00 à 13h00.

Adoptée.

24-04-073

6.2. POLITIQUE DE NOMMAGE DES DOCUMENTS ET DOSSIERS ADMINISTRATIFS DE LA VILLE DE RICHELIEU

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'uniformiser la méthode de nommage de la masse documentaire électronique de la Ville afin d'en faciliter le classement et le repérage;

En conséquence, il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le *Politique de nommage des documents et dossiers administratifs de la Ville de Richelieu*.

Adoptée.

24-04-074

6.3. PROCLAMATION DU 17 MAI COMME ÉTANT LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT que la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement de proclamer le 17 mai *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée.

24-04-075

6.4. RADIATION DE MAUVAISES CRÉANCES AUPRÈS DE LA COUR MUNICIPALE DE CHAMBLY

CONSIDÉRANT la juridiction qu'exerce la cour municipale de Chambly sur le territoire de la Ville de Richelieu;

CONSIDÉRANT que les procédures émises par la cour n'ont pas permis le recouvrement des sommes dues puisque le défendeur est radié d'office au Registraire des entreprises du Québec;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal radie les amendes irrécupérables totalisant 800,00\$, lesquelles sont plus amplement décrites dans le tableau ci-dessous :

| DÉFENDEUR | STATUT | AMENDE | CONSTAT |
|------------------------------------|------------------------|----------|----------|
| Importation simple et naturel inc. | Radiée d'office au REQ | 400,00\$ | 00001167 |
| Importation simple et naturel inc. | Radiée d'office au REQ | 400,00\$ | 00001168 |

Adoptée.

24-04-076

6.5. DEMANDE DE REMBOURSEMENT - 255, 11E AVENUE, RICHELIEU

CONSIDÉRANT la réclamation d'un citoyen adressée à la Ville de Richelieu pour des dommages subis suite au refoulement d'égouts dans sa propriété;

CONSIDÉRANT que suite à l'enquête réalisée par la Ville, la conduite de la Ville, située sous la voie publique, est affaissée;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil :

AUTORISE madame Roxanne Veilleux, directrice des affaires juridiques et greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, la quittance entre la Ville et monsieur Benjamin Doyon en ce qui a trait à la réclamation d'un montant de 482,90\$;

AUTORISE, suite à la signature d'une quittance finale, le remboursement d'une somme de 482,90\$ à monsieur Benjamin Doyon, représentant le montant déboursé pour réparer les dommages subis, et ce, à même le poste budgétaire numéro 02-190-00-995.

Adoptée.

24-04-077

6.6. DEMANDE DE REMBOURSEMENT - 2761, CHEMIN DES PATRIOTES

CONSIDÉRANT la réclamation d'un citoyen adressée à la Ville de Richelieu pour des dommages subis à sa clôture lors de travaux exécutés par un sous-traitant de la Ville;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil :

AUTORISE madame Roxanne Veilleux, directrice des affaires juridiques et greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, la quittance entre la Ville et monsieur Luc Tremblay en ce qui a trait à la réclamation;

AUTORISE, suite à la signature d'une quittance finale, le paiement d'une somme de 2 000,00\$ à monsieur Luc Tremblay, représentant le montant déboursé pour réparer les dommages subis, et ce, à même le poste budgétaire numéro 02-190-00-995.

Adoptée.

24-04-078

6.7. MANDAT D'OBSERVATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - AUTORISATION DE LEVER LE SECRET PROFESSIONNEL

CONSIDÉRANT le mandat d'observation de la Commission municipale du Québec en cours à la Ville de Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'un des éléments que l'observateur doit considérer est en lien avec la mise en œuvre d'un plan d'action réalisé par monsieur Hugues Simard, lequel est lié par le secret professionnel;

CONSIDÉRANT que pour permettre à l'observateur de réaliser son mandat, il y a lieu d'autoriser monsieur Hugues Simard à collaborer avec l'observateur de la Commission municipale du Québec;

En conséquence, il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal autorise spécifiquement monsieur Hugues Simard, malgré son secret professionnel envers la Ville, à collaborer avec

l'observateur de la Commission municipale du Québec afin que celui-ci puisse obtenir tous les documents et toutes les informations dont il aura besoin en lien avec la réalisation et la mise en application du Plan d'action entériné par la résolution numéro 24-02-030 du conseil municipal de la Ville de Richelieu.

Adoptée.

7. FINANCES

24-04-079

7.1. APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MARS 2024

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE le paiement des comptes du mois de mars 2024 pour un montant de 91 164,55\$;

RATIFIE les chèques émis durant la période du mois de mars 2024, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 1 059 534,91\$.

Adoptée.

24-04-080

7.2. DÉPÔT DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS DATÉ DU 26 MARS 2024

Le conseil municipal prend acte, par voie de résolution, du dépôt du rapport des engagements préparé par madame Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière, en date du 26 mars 2024.

Adoptée.

24-04-081

7.3. DEMANDE DE TRANSFERT BUDGÉTAIRE

Il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la demande de transfert budgétaire au montant de 30 000,00\$, comme demandé par madame Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière, en date du 19 mars 2024.

Adoptée.

8. RESSOURCES HUMAINES

24-04-082

8.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE SUR LES EMBAUCHES

Le conseil municipal prend acte, par voie de résolution, du rapport de la direction générale sur les embauches, daté du 2 avril 2024, le tout conformément à l'article 18 du *Règlement numéro 22-R-247 décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*.

Adoptée.

24-04-083

8.2. EMBAUCHE DE DEUX (2) AUXILIAIRES AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal entérine l'embauche de deux auxiliaires au Services des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, soit :

- Madame Élisabeth Gravel, selon les conditions et au deuxième (2e) échelon de la Convention collective en vigueur entre le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Richelieu-CSN et la Ville de Richelieu, et ce, en date du 11 mars 2024;
- Monsieur Charles-Antoine Avon, selon les conditions et au premier (1er) échelon de la Convention collective en vigueur entre le Syndicat des

Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Richelieu-CSN et la Ville de Richelieu,
et ce, en date du 15 mars 2024.

Adoptée.

24-04-084

8.3. RÈGLEMENT DU GRIEF NUMÉRO 2023-01

CONSIDÉRANT le grief numéro 2023-01;

CONSIDÉRANT la recommandation du 2 avril 2024 de monsieur Manuel Bouthillette, directeur général;

CONSIDÉRANT le projet de « Transaction et quittance »;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal :

APPROUVE le règlement du grief numéro 2023-01, selon la recommandation de monsieur Manuel Bouthillette, directeur général;

AUTORISE monsieur Manuel Bouthillette, directeur général, ou en son absence, madame Roxanne Veilleux, directrice des affaires juridiques et greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, le document intitulé « Transaction et quittance » ainsi que tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

AUTORISE madame Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière, à payer toutes les sommes requises à cette fin.

Adoptée.

24-04-085

8.4. EMBAUCHE D'UNE CONSEILLÈRE AUX RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT la recommandation du 28 mars 2024 de monsieur Manuel Bouthillette, directeur général;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'embauche de madame Élisabeth Desmarais au poste de conseillère aux ressources humaines, et ce, dès le 22 avril 2024, pour une durée d'un an, avec possibilité de prolongation, selon les conditions prévues dans la *Politique salariale et administrative 2023-2027 des employés cadres*. Le conseil municipal établit le traitement annuel de madame Desmarais selon les termes et conditions négociés entre cette dernière et monsieur Manuel Bouthillette, directeur général, et autorise le paiement de cette dépense à même le surplus non affecté, poste budgétaire numéro 59-110-00-000.

Adoptée.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. TRAVAUX PUBLICS

24-04-086

10.1. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO TP2024-03 - TRAVAUX D'APPLICATION D'UN REVÊTEMENT ACRYLIQUE SUR LA SURFACE D'ENROBÉS BITUMINEUX DES TERRAINS DE TENNIS DE LA VILLE DE RICHELIEU - OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation numéro TP2024-03 : « Travaux d'application d'un revêtement acrylique sur la surface d'enrobés bitumineux des terrains de tennis de la Ville de Richelieu » envoyé à cinq (5) fournisseurs ;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été reçue avant l'ouverture, soit le 27 mars 2024 :

| Soumissionnaire | Prix (taxes incluses) |
|---------------------------------|------------------------------|
| Bourassa Sport Technologie inc. | 72 434,25 \$ |

CONSIDÉRANT que la soumission est conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation du 28 mars 2024 de monsieur Vincent Lévesque, directeur des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la soumission de l'entreprise Bourassa Sport Technologie inc. pour les travaux de d'application d'un revêtement acrylique sur la surface d'enrobés bitumineux des terrains de tennis de la Ville de Richelieu, au montant de 72 434,25\$, taxes incluses, et par le fait même, en autorise le paiement à même le *Règlement d'emprunt numéro 23-R-264 décrétant une dépense et un emprunt de huit cent cinquante-quatre mille huit cents dollars (854 800\$) pour le réaménagement des terrains de tennis.*

Adoptée.

11. URBANISME

24-04-087

11.1. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) - DEMANDE DE CONSTRUCTION DE 132 LOGEMENTS - LOT NUMÉRO 1 811 748 - DEUXIÈME PROPOSITION

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au *Règlement numéro 23-R-265 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*;

CONSIDÉRANT que les espaces verts qui serviront à la gestion de la neige, des eaux de pluie et à l'aménagement des aires de jeux représentent environ 1000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT qu'un parc sera aménagé sur une superficie approximative de 140 mètres carrés et que, suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme cet espace de parc a été augmenté de 134,4 mètres carrés, pour un total de 348,1 mètres carrés, représentant environ 2,5% de la superficie totale du projet;

CONSIDÉRANT qu'une densification du secteur représente 94.3 logements par hectare tout en offrant des espaces verts importants;

CONSIDÉRANT que 177 cases de stationnements à seront aménagées dont 80 intérieurs, représentant un ratio moyen de 1.34 case par logement;

CONSIDÉRANT que des rangements individuels sur le site seront aménagés et que les conteneurs à déchets seront semi-enfouis;

CONSIDÉRANT que les habitations multifamiliales sont autorisées dans la zone contiguë;

CONSIDÉRANT que le demandeur veut construire sept (7) habitations multifamiliales pour un total de 132 unités;

CONSIDÉRANT le plan projet d'implantation et de construction produit par la firme Architecture LP;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil municipal adoptée lors de la séance ordinaire du 4 mars 2024 (24-03-056), laquelle refuse la première proposition du demandeur;

CONSIDÉRANT qu'une seconde proposition a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du 20 mars 2024 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet que : « les résidents doivent avoir accès à des espaces verts de qualité or l'espace de parc est restreint Il y aurait donc lieu d'accroître la superficie où pourrait être aménagé un parc de qualité pour correspondre à 5% de la superficie du site. Pour des fins de compensation pour fond de parc le 5% restant devra être en argent ».

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal refuse la demande telle que présentée et recommande au demandeur d'apporter l'amélioration ci-dessus suggérée par le comité consultatif d'urbanisme pour le dépôt de sa prochaine demande.

Adoptée

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

24-04-088

13.1. ADHÉSION AU PROGRAMME VILLE AMIE DES ABEILLES

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite reconnaître son rôle et celui des citoyens dans la protection des abeilles et pollinisateurs dans les espaces publics et privés;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal adhère au programme Ville amie des abeilles de Bee City Canada, et par le fait même, autorise le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-414.

Adoptée.

24-04-089

13.2. RENOUELEMENT D'ACCREDITATION D'ORGANISMES CONFORMEMENT À LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE 2021 - DEUXIÈME VOLET

CONSIDÉRANT la *Politique de reconnaissance 2021*;

CONSIDÉRANT que plusieurs organismes ont fait parvenir une demande de renouvellement d'accréditation;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal :

RENOUVELLE l'accréditation de niveau *Organisme accrédité* aux organismes suivants :

- Club Gym-As de Marieville;
- Association de la paix de Chambly;

- ARSENAL DE CHAMBLY;
- AQDR Monts et Rivières de la Vallée-du-Richelieu;
- Fondation Jeunesse de Richelieu (CIER);

RENOUVELLE l'accréditation de niveau *Organisme mandataire* aux organismes suivants :

- La Saison du Passeur.

Adoptée.

24-04-090

13.3. DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DANS LE TRANSPORT ROUTIER DES MARCHANDISES (ÉCOCAMIONNAGE)

CONSIDÉRANT le *Programme d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le transport routier des marchandises (écocamionnage)*;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du *Guide d'accompagnement pour une demande d'aide financière - Volet « Acquisition d'une technologie »* et des « *Modalités d'application 2021* » ;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le transport routier des marchandises (écocamionnage)*;

S'ENGAGE à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à lui en vertu du *Guide* et des *Modalités* dont il a pris connaissance;

DÉSIGNE madame Fany Tremblay, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à titre de personne-ressource pour signer et déposer la demande d'aide financière dans le cadre dudit programme, ainsi que tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée.

14. COMMUNICATIONS

14.1. POINT REPORTÉ

15. POINT(S) NOUVEAU(X)

16. REMERCIEMENTS

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

24-04-091

18.1. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que la séance soit levée à 20h15.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement de tous les comptes ci-dessus décrits.

Geneviève Ross
Directrice des finances et trésorière

Claude Gauthier
Maire

Roxanne Veilleux
Directrice des affaires juridiques et greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.